



Votre rôle dans la protection du climat

Les administrations municipales sont appelées à contribuer de façon importante à la protection du climat. Près de la moitié des émissions canadiennes de gaz à effet de serre (GES) relèvent – directement ou indirectement – du contrôle d'ordre municipal. Les administrations municipales peuvent réduire les émissions de GES provenant d'activités municipales et d'initiatives à l'échelle communautaire grâce à des investissements dans des infrastructures plus durables.



Bâtir notre avenir, aujourd'hui.

FCM | Centre pour le développement
des collectivités viables

Demande de renseignements

24, rue Clarence
Ottawa (Ontario) K1N 5P3
Tél. : 613-907-6370
Télec. : 613-244-1515
Courriel : ppc@fcm.ca

www.collectivitesviables.fcm.ca

Partenaires dans la protection du climat

Aider les administrations
municipales à réduire les
gaz à effet de serre et à
stimuler le développement
de collectivités viables

APERÇU DU PROGRAMME PPC



I.C.L.E.I
Les Gouvernements
Locaux pour le
Développement
Durable

FCM | Centre pour le développement
des collectivités viables



Qu'est-ce que le PPC?

Le programme Partenaires dans la protection du climat (PPC) est un réseau réunissant plus de 150 municipalités s'étant engagées à réduire les gaz à effet de serre et à lutter contre les changements climatiques.



Le PPC, fruit d'un partenariat entre la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et ICLEI – Les Gouvernements Locaux pour le Développement Durable, est la composante canadienne du programme international Cities for Climate Protection (CCP). Le PPC bénéficie du soutien financier du Fonds municipal vert (FMV) de la FCM, lequel est géré par le Centre pour le développement des collectivités viables de la FCM.

Que peut offrir le PPC?

- **Un plan :** Le plan cadre en cinq étapes du PPC est une stratégie municipale ayant fait ses preuves dans la réduction des GES.
- **Des ressources :** Les membres du réseau PPC bénéficient d'un accès à des ressources et des renseignements utiles, dont des études de cas, des gabarits, un soutien technique et des bulletins d'information.
- **Des possibilités de réseautage :** Le PPC offre de précieuses occasions de mettre en commun ses expériences avec les membres de plus de 150 municipalités participantes, et de profiter d'un réseau international d'administrations municipales.

Comment votre municipalité peut-elle réduire ses GES?

- La planification de l'affectation des sols, de l'énergie et des transports
- La conception des infrastructures
- Les achats écologiques
- Les améliorations éconergétiques aux bâtiments
- L'économie de l'eau
- La mise en valeur des matières résiduelles
- L'énergie renouvelable

Que sont les « gaz à effet de serre » ?

Les gaz à effet de serre sont des gaz comme le dioxyde de carbone, le méthane, les oxydes d'azote, les oxydes de soufre et autres, qui retiennent la chaleur atmosphérique, créant un effet de serre. L'activité humaine a donné lieu à une augmentation de ces gaz, ce qui a contribué au réchauffement planétaire.

Adhérez dès aujourd'hui à PPC!

L'adhésion se fait en cinq étapes toutes simples :

Première étape : Communiquez avec la FCM pour obtenir votre dossier d'orientation PPC.

Deuxième étape : Visitez notre site Web www.collectivitesviables.fcm.ca pour télécharger un exemple de résolution du conseil, en vue de participer au PPC. Ou encore, communiquez avec la FCM.

Troisième étape : Désignez un employé et un élu qui seront vos principaux représentants auprès de la FCM.

Quatrième étape : Faites parvenir à la FCM – par télécopieur, par la poste ou par courriel – votre résolution dûment adoptée, ainsi que les coordonnées de l'employé et de l'élu nommés pour assurer la liaison avec la FCM. (Les coordonnées de la FCM se trouvent au verso.)

Cinquième étape : La FCM vous enverra par la poste une trousse d'information contenant, entre autres choses, une liste de ressources ainsi que le plan cadre des étapes du PPC.

Vous pouvez faire une demande de subvention au FMV qui représenterait jusqu'à 50 pour cent des coûts liés à la réalisation des étapes deux et trois.



La municipalité de villégiature de Whistler : championne du PPC

COLOMBIE-BRITANNIQUE

Whistler, municipalité de villégiature située en Colombie-Britannique, a complété les cinq étapes du plan cadre du programme PPC visant ses activités municipales et communautaires. La municipalité a adopté un plan de gestion de l'énergie, de la qualité de l'air et des GES, dans le cadre d'une politique exhaustive et globale de planification fondée sur la durabilité. Ce plan a été mis en œuvre afin d'aider la municipalité à réaliser son objectif à long terme, soit de réduire sa consommation énergétique.

Réduire les GES à New Glasgow

NOUVELLE-ÉCOSSE

La municipalité de New Glasgow, en Nouvelle-Écosse, en collaboration avec ses partenaires, a complété les trois premières étapes du programme PPC dans ses efforts visant à réaliser des économies à long terme en réduisant sa consommation énergétique ainsi que ses émissions de GES. La municipalité a dressé un inventaire de sa consommation énergétique et de ses émissions de GES, tant communautaires qu'industrielles, puis s'est fixé des objectifs réalistes de réduction de GES et a élaboré un plan d'action local. New Glasgow tente présentement d'intégrer l'efficacité énergétique à son processus de planification de la viabilité de la collectivité (ISCP).



20 façons de protéger le climat... dès aujourd'hui!

Les municipalités souhaitant réduire leurs émissions de GES pourront :

- Réaliser des économies en réduisant leurs dépenses énergétiques
- Faire preuve de leadership en efficacité énergétique
- Améliorer la qualité de l'air et la santé de leurs citoyens
- Créer des emplois en investissant dans les sources d'énergie de remplacement
- Redorer leur image corporative

Les gouvernements municipaux à travers le Canada s'intéressent de plus en plus à la protection du climat par l'entremise d'activités toutes simples et économiques qui contribuent à améliorer la qualité de vie. Ces activités ont réduit les émissions de GES de façon significative.

Réduire les GES aujourd'hui – voici comment faire :

DANS LA MUNICIPALITÉ :

- 1 Moderniser les immeubles
- 2 Remplacer les ampoules des feux de circulation par des diodes électroluminescentes (DEL)
- 3 Replacer les ampoules de lampadaires par des ampoules plus efficaces
- 4 Mettre sur pied un programme de conservation de l'eau
- 5 Planter des arbres afin d'améliorer la qualité de l'air
- 6 Mettre sur pied un programme anti-ralenti visant les véhicules municipaux
- 7 Créer des mesures incitatives favorisant le covoiturage
- 8 Privilégier l'achat de carburants de remplacement pour les flottes municipales (l'éthanol, biocarburants, gaz naturel, etc.)
- 9 Se doter de sources d'énergie renouvelable (énergie éolienne ou solaire, par exemple)
- 10 Créer des lignes directrices pour les bâtiments et les sites écologiques

DANS LA COLLECTIVITÉ :

- 1 Mettre sur pied un programme de compostage à l'échelle municipale
- 2 Vendre des citernes pluviales à prix réduit
- 3 Avoir recours à des incitatifs financiers pour amener les résidents à réduire le volume de matières résiduelles produites
- 4 Monter un programme de sensibilisation sur l'importance de l'eau saine
- 5 Promouvoir l'efficacité énergétique dans le secteur industriel
- 6 Proposer des mesures incitatives favorisant l'utilisation du transport en commun
- 7 Soutenir et favoriser les initiatives d'efficacité énergétique dans le secteur résidentiel
- 8 Développer et maintenir des infrastructures pouvant accueillir les vélos
- 9 Initier des défis-transport visant à réduire l'utilisation de la voiture
- 10 Soutenir les projets de jardins communautaires utilisant des terrains excédentaires ou les toits des bâtiments